



2017-03-022-DR/FIN

nomenclature: 7.1.2



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2017

OBJET : BUDGET DE LA MISSION D'ACTION CULTURELLE 2017 : DÉCISION MODIFICATIVE

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. GONZALES	procuration à	Mme NOGARO
M. SALLABERRY	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme SAINT-AUBIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE

ABSENT EXCUSÉ :

M. CLAVERIE

ABSENTS:

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

SECRETARIE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



**2017-03-022-DR/FIN - BUDGET MISSION D'ACTION CULTURELLE 2017 :
DECISION MODIFICATIVE**

Le Festival Jazz en Mars a connu un grand succès, à la hauteur de la qualité des soirées proposées.

Près de 1 200 personnes ont assisté aux concerts à la salle Maurice-Thorez, programmation bonifiée cette année par l'organisation d'un concert supplémentaire dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes le mercredi 8 mars.

Comme depuis plusieurs années, de nombreuses actions ont été mises en place autour du festival : Trio Jazz au restaurant EOLE, concerts à l'attention des élèves du lycée Ambroise Croizat, ou encore dans la galerie marchande de Carrefour). A noter pour la première fois, la participation du CGR de Tarnos avec la diffusion d'une publicité avant chaque film durant les 15 jours précédant festival, puis le 6 mars la diffusion d'un film autour du Jazz («Born to be blue») introduit par un petit concert.

Durant la semaine précédant le Festival, les professeurs de l'école de musique ont par ailleurs fait découvrir le jazz dans les écoles primaires de la ville dans le cadre des TAP. A cette occasion, certains élèves inscrits à l'orchestre à l'école se sont produits devant leurs camarades.

A la médiathèque, une rencontre intitulée "Les femmes dans le Jazz" a connu une jolie fréquentation avec une trentaine de personnes.

Toutes ces actions auront permis de faire découvrir le jazz à un public très divers (près de 1500 personnes au total).

Seul imprévu : le célèbre musicien Michel PORTAL a dû annuler sa participation à la soirée du vendredi 10 mars. Avertis en urgence par les services municipaux, certains spectateurs ont donc souhaité se désister et demander le remboursement de leur billet d'entrée à la soirée.

Le budget 2017 de la Mission d'Action Culturelle ne prévoyant pas de crédits nécessaires sur la ligne où devront être imputés ces remboursements, il convient donc de procéder à une décision modificative.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121.29

Vu l'annulation de la venue de Michel PORTAL et l'éventuelle demande de remboursement de leur billet par certains spectateurs,

Vu le budget 2017 de la Mission d'Action Culturelle adopté le 9 février dernier



DELIBERE

ADOPTÉ la décision modificative qui s'établit comme suit :

- article 611 Jazz en mars (contrat de prestations de services) : - 600 €
- article 678 Jazz en mars (autres charges exceptionnelles) : + 600 €

HABILITE Monsieur Le Maire à régulariser toutes les écritures découlant de l'adoption de cette décision modificative.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 23 mars 2017

Le Maire

